

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2224

Edition du
05 novembre 2018

DANS CE NUMÉRO

Ne pas mettre les cornes à la Constitution (Yvette Jaggi)

Votation du 25 novembre: un objet moins simple qu'il n'y paraît

AVS 21: des contre-propositions originales (Danielle Axelroud Buchmann)

Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (2 / 4)

La hausse hélas inéluctable des prix de l'immobilier (Michel Rey)

Un tour d'horizon peu réconfortant de l'évolution du marché du logement

Une œuvre qui s'inscrit dans les paysages et les milieux sociaux bernois de la fin du 19e siècle (Pierre Jeanneret)

Madeleine Knecht Zimmermann, «Paroles gelées», Vevey, Ed. de L'Aire, 2018, 233 pages

Ne pas mettre les cornes à la Constitution

Votation du 25 novembre: un objet moins simple qu'il n'y paraît

Yvette Jaggi - 04 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33904>

«J'ai [parlé avec les vaches](#). Elles m'ont dit ce que je devais faire et alors je leur ai promis.» Ainsi s'exprime au micro de la Radio suisse romande [Armin Capaul](#), 67 ans, agriculteur grison établi dans le Jura bernois, descendu de ses montagnes pour plonger dans le combat politique fédéral.

D'abord, il a cru qu'une belle lettre à l'Office fédéral de l'agriculture allait suffire pour mettre fin aux «*souffrances*» engendrées par l'écornage, opération couramment pratiquée sur les veaux moins d'un mois après leur naissance. Mais les arcanes de la politique agricole ne se laissent pas pénétrer, et encore moins modifier, par le premier venu, fût-il professionnel et sincère.

Armin Capaul se retrouve de fait à la tête du comité qui lance en 2014 l'initiative populaire «*Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)*». Ce texte, qui prévoit un soutien financier aux détenteurs de bêtes à cornes, recueille non sans peine dans les 18 mois réglementaires près de 120'000 signatures. Un bon tiers d'entre elles viennent de trois cantons à taux relativement élevé de population urbaine (ZH, BS et GE) où ont sans doute opéré les [collecteurs de paraphe](#)s rémunérés à hauteur de 55'000 francs payés par Armin Capaul

sur ses deniers personnels.

L'accueil réservé à l'initiative pour les vaches à cornes reste des plus froids. Dans son bref [Message](#) du 15 février 2016, le Conseil fédéral recommande le rejet aux Chambres. Elles s'exécutent à d'incontestables majorités: 117 non contre 49 oui avec 32 abstentions au Conseil national; 6 oui, 33 non et 5 abstentions au Conseil des Etats. Sous le coup de ces votations finales, [l'infatigable Capaul](#) reste confiant.

Du côté des organisations agricoles, l'[Union suisse des paysans](#) laisse la liberté de vote, tant les opinions sont partagées, pour des raisons d'ordre économique. En effet, les coûts d'une éventuelle mise en œuvre de l'initiative, qui pourraient s'élever [jusqu'à 30 millions](#) de francs, ne devraient pas entraîner de contributions supplémentaires de la part de la Confédération au titre de la politique agricole; ils devraient être absorbés par le vaste compte des paiements directs ascendant à près de 3 milliards de francs. Donc pas de gain en vue pour les éleveurs, mais à coup sûr de nouvelles corvées statistiques et paperassières à exécuter.

En réalité, la grande majorité des éleveurs ont pris, à leurs frais, l'option de l'écornage, condition de la stabulation libre et de la prévention de

blesures entre animaux ou infligées aux humains. Quant aux professionnels des soins du bétail, ils ne s'opposent pas à la généralisation d'une intervention relativement peu rémunératrice et le plus souvent accomplie par les éleveurs eux-mêmes, formés à cet effet.

Enfin, deux points de vue scientifiques relativement méconnus ont surgi dans le débat. Les historiens relèvent que les bêtes sans cornes ne sont pas une invention de l'élevage plus ou moins industrialisé, mais bien une réalité remontant aux [début](#)s de la domestication des bovins, plusieurs milliers d'années avant Jésus-Christ.

Quant aux biologistes, ils constatent que les races de bovins sans cornes connaissent un nouveau développement. Selon le vétérinaire Jean-Luc Charbon, [la génétique](#) va régler le problème soulevé par Capaul et ses partisans.

Malgré les désapprobations officielles, les réticences professionnelles et l'opposition au niveau national des deux grands partis de droite (UDC et PLR), les [sondages](#) en vue de la votation du 25 novembre laissent prévoir une acceptation de l'initiative pour les vaches à cornes, par les citoyens tout au moins et sans présumer de la majorité des

cantons.

On peut imaginer les raisons profondes de cette éventuelle approbation: nostalgie de l'époque où les bovins ployaient encore sous le joug; attachement à la représentation traditionnelle des vaches à cornes et à cloches; bien-pensance contemporaine à l'égard des animaux. Peut-être aussi, surtout à gauche, [résistance](#)

[libertaire](#) à une uniformisation galopante obnubilée par le marché, avec pour seul objectif la rentabilité et le profit. Vaches sans cornes, raisins sans pépins et aliments sans défauts, sauf celui de ne point en avoir...

Pourtant, sur un autre plan, il y a ce sentiment de malaise devant les effets de la démocratie directe à l'helvétique. En l'absence de

l'initiative législative et vu le caractère dérisoire de la pétition, les citoyens suisses qui veulent faire valoir sans relai leur force de proposition n'ont d'autre moyen que celui de l'initiative populaire qui tend à modifier la Constitution fédérale. Au risque d'inscrire dans la charte fondamentale des dispositions qui la dégradent et font bien rire outre-frontière. Après les minarets, les vaches à cornes?

AVS 21: des contre-propositions originales

Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (2 / 4)

Danielle Axelroud Buchmann - 02 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33895>

Les femmes du [Collectif #65NoPeanuts!](#), fidèles à leurs objectifs, refusent l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans prévue dans le projet du Conseil fédéral. Elles exigent au préalable l'élaboration d'une politique de l'égalité cohérente, globale et inclusive (voir aussi [DP 2223](#)).

Dans sa [prise de position](#) sur la consultation AVS 21, le Collectif présente d'autres propositions, dont certaines très originales.

L'AVS pas si égalitaire en cas de divorce

Depuis la 10e révision, l'AVS peut se targuer de rétablir une certaine égalité grâce aux mesures telles que le [splitting](#) (répartition à parts égales

entre les conjoints des revenus réalisés par eux durant le mariage) et les bonifications pour tâches éducatives, qui s'avèrent efficaces lorsqu'il s'agit de familles traditionnelles. Mais l'importante augmentation du nombre des divorces touche les parents d'enfants toujours plus jeunes. Les femmes ayant charge d'enfants, dont le nombre est sans commune mesure avec celui des hommes se trouvant dans la même situation, sont le plus souvent obligées de maintenir un taux d'activité réduit pour assumer la tâche éducative et se retrouvent désormais seules à cotiser.

Certes toutes ces femmes bénéficient en principe de bonifications pour tâches éducatives. Mais le montant

crédité chaque année sur leur compte individuel est loin de compenser une baisse de salaire de 20%, voire de 50%. La diminution de leur rente AVS est ainsi programmée. Cela représente une inégalité de traitement des femmes et des hommes dans le premier pilier. Une continuation du *splitting* après le divorce ou la dissolution du partenariat enregistré accorderait une rente plus équitable au parent qui réduit son activité pour s'occuper des enfants communs. Cette mesure pourrait perdurer jusqu'à ce que le parent en question soit tenu de reprendre une activité à temps plein (voir le [communiqué du Tribunal fédéral](#) sur cette question).

Bien sûr, la mise en place d'un tel nouveau *splitting* soulève

quelques difficultés.

Il ne faudrait pas que le parent qui s'occupe des enfants en vienne à subventionner son ex-partenaire. En effet, il y a des mauvais coucheurs, qui s'arrangent pour abandonner ou limiter leur activité lucrative afin de diminuer le paiement de pensions alimentaires. Le *splitting* après divorce ou dissolution du partenariat enregistré pourrait par exemple être à sens unique. Il serait en effet absurde qu'une telle mesure, introduite pour soutenir le parent qui assume l'éducation des enfants, génère une réduction du revenu déterminant pour le calcul de sa rente AVS en raison d'un partage avec l'ex-conjoint.

Du nouveau pour les parents vivant en union libre?

Nombre de jeunes parents choisissent désormais de ne pas se marier. L'introduction d'un *splitting* pour les couples non mariés avec enfants représenterait une protection bienvenue pour le parent qui se consacre à leur éducation.

La reconnaissance de paternité pourrait être l'élément déclencheur. Dans un tel cas, le *splitting* pourrait suivre les mêmes règles qu'en cas de divorce.

Bonifications pour tâches éducatives

Les bonifications pour tâches éducatives représentent une simple écriture sur les comptes individuels, pour un montant

annuel de 3'480 francs correspondant à trois fois la rente minimale. C'est très peu pour tenir compte du travail que donnent les enfants.

Ces bonifications sont octroyées jusqu'à ce que l'enfant le plus jeune atteigne ses 16 ans. Mais tant que les jeunes sont en formation et vivent à la maison, il faut continuer de leur assurer attention et soutien psychologique, tout en assumant des charges matérielles toujours importantes. C'est pourquoi le Collectif propose de prolonger le droit à la bonification pour tâches éducatives jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait 25 ans, pour autant qu'il soit en formation. En outre, une augmentation du montant en question serait appropriée.

Renforcer l'AVS

Selon le mandat constitutionnel, l'AVS devrait garantir une vraie sécurité dans la retraite en offrant un montant [couvrant les besoins vitaux de manière appropriée](#). En 2004, les [prestations complémentaires](#) ont été introduites dans la Constitution, pour compléter une rente AVS dont le montant ne suffirait pas à la couverture prévue. Cela montre bien que le but constitutionnel de l'AVS n'est plus atteint par les prestations de base. Cela touche les femmes de plein fouet car, pour la majorité d'entre elles, la rente AVS constitue le seul revenu au moment de leur retraite.

En outre, le [mandat constitutionnel](#) concernant l'égalité implique de réfléchir à la prévoyance vieillesse de manière globale. Un salaire égal pour un travail de valeur égale génère une rente égale dès l'âge de la retraite - ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ne le sera pas avant longtemps.

Or, si l'AVS traite les femmes de façon plutôt égalitaire, ce n'est largement pas le cas dans la prévoyance professionnelle ([DP 2183](#)). En effet, pour 1'000 francs de rente LPP touchée en moyenne par les hommes, celle des femmes ne se monte qu'à 370 francs en moyenne! Cette scandaleuse discrimination de fait justifie de renforcer les prestations de l'AVS, plus équitable pour les femmes. Le Collectif préconise une majoration générale des rentes de 20%.

Les proches aidants mieux récompensés

Finalement, nombre de femmes à la retraite doivent puiser dans leurs forces déclinantes et dans leurs économies pour soigner leur conjoint malade, au risque de se retrouver complètement démunies à leur décès. Elles ne peuvent plus bénéficier des bonifications d'assistance (un régime similaire aux bonifications pour tâche éducative) qui sont versées seulement jusqu'à l'âge de la retraite. Un tel engagement devrait valoir un supplément de rente, si modeste soit-il. [Certains cantons ou communes](#) accordent des indemnités aux proches aidants, mais rien de

tel n'est prévu au niveau suisse et surtout rien encore pour le cas particulier des proches aidants retraités.

L'introduction de mesures telles que celles proposées par le Collectif #65NoPeanuts ! montrerait que le Conseil

fédéral prend au sérieux les besoins des personnes – des femmes pour la plupart – dont l'apport, invisible, est crucial pour l'économie et la société: pour 2016, l'Office fédéral de la statistique a chiffré le nombre d'[heures de travail non](#)

[rémunérées à 9,2 milliards](#), soit largement plus que les heures de travail rémunérées, au nombre de 7,9 milliards... Un apport d'une valeur de 408 milliards de francs, dont près de 250 fournis par les femmes!

(A suivre)

La hausse hélas inéluctable des prix de l'immobilier

Un tour d'horizon peu réconfortant de l'évolution du marché du logement

Michel Rey - 31 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33888>

Les prix d'achat des appartements ont explosé. Ils ont doublé depuis 2007. C'est un rapport de l'EPFZ et du portail de comparaison en ligne [Comparis](#) qui nous l'apprend. Pour devenir propriétaires, les Suisses doivent déboursier des sommes de plus en plus importantes. Les loyers ont également pris l'ascenseur.

Les prix de l'immobilier vont-ils à l'avenir poursuivre leur envol, se tasser voire diminuer? Les spécialistes ne sont pas unanimes. Selon [Credit Suisse](#), cette évolution dépend largement des spécificités régionales et des segments de marché.

La volatilité des prix de l'immobilier

Selon [Wuest et Partner](#), l'évolution des prix des immeubles et des loyers se caractérise par leur volatilité: «*En effet, le marché se trouve rarement à l'équilibre à long*

terme, si bien que les prix n'évoluent pas de façon stable.»

Pour [UBS](#), des conditions de financement toujours attrayantes et une croissance économique robuste soutiennent la demande de logements en propriété. La condition de propriétaire semble toujours plus intéressante que celle de locataire. Un achat permet d'économiser 10 à 15% des frais courants par rapport à un bien locatif similaire. Pour un bien d'un million de francs, cela représente environ 4'000 francs par an. Et l'on peut encore compter sur un gain lors d'une éventuelle vente dans le futur.

Toujours selon UBS, depuis vingt ans, les prix des appartements en propriété par étages (PPE) ont augmenté plus vite que ceux des maisons individuelles. Ils devraient désormais se stabiliser, car ils

sont confrontés à la forte concurrence résultant d'une stagnation, voire d'une baisse des loyers. Aussi la PPE va-t-elle perdre de l'intérêt par rapport aux maisons individuelles et aux appartements en location.

Quant à l'offre de logements, elle continue de croître. En 2017, le nombre des nouvelles constructions était supérieur au nombre de logements vacants. La tendance semble se confirmer en 2018. Dans de nombreuses régions rurales et moins bien desservies par les transports publics, l'offre excédera la demande. D'où un tassement voire une baisse des prix de vente et de location. La correction sera-t-elle brutale ou lente et progressive? Les avis divergent d'autant plus qu'elle sera spécifique à chaque région.

Dans les agglomérations urbaines, le marché immobilier demeure très tendu. La

demande de logements y reste et restera encore très importante. Un marché de l'emploi dynamique et diversifié, la proximité de services à la population (crèches, loisirs, commerces) ainsi qu'une bonne desserte en transports publics, voilà autant de facteurs incitant à se loger en ville.

Les prix sont condamnés à augmenter dans les agglomérations

L'offre d'appartements s'est accrue et diversifiée dans les villes qui, dans leur majorité, tendent à densifier leur territoire. D'anciennes zones d'activités économiques sont affectées au logement. On densifie avec des agrandissements et des élévations de bâtiments existants. De nouveaux quartiers d'habitation voient le jour. Mais l'offre restera toujours insuffisante pour répondre à une forte demande. Dans ces conditions, les prix de l'immobilier (achat et location) sont condamnés à la hausse, comme le pressent l'Association suisse des locataires ([Asloca](#)).

La pression à la hausse est d'autant plus prévisible que l'immobilier demeure un domaine privilégié par les investisseurs institutionnels à

la recherche de placements rentables. Les caisses de pension par exemple sont prêtes à investir, même au prix fort, pour s'assurer des rendements qui seront certes moins élevés, mais aussi moins risqués que les marchés financiers.

Les limites de l'action publique

Les pouvoirs publics ont-ils les moyens d'assurer une offre diversifiée de logements et de contenir cette hausse des prix qui semble inéluctable? Ces moyens sont connus: l'aide à la pierre et l'aide à la personne ([DP 2123](#)). Mais ils agissent à la marge. En Suisse, la production de logements relève avant tout du marché libre. C'est le *credo* de la Confédération qui ne cesse de rappeler qu'elle veut se limiter aux conditions-cadres et qu'une politique du logement demeure de la compétence des cantons. Un *credo* développé dans le *Message* du Conseil fédéral préconisant le refus de l'initiative populaire fédérale [«Davantage de logements abordables»](#).

Les communes et les cantons sont actifs en matière de logements. Plusieurs villes (Lausanne, Zurich, Bienne, La Chaux-de-Fonds notamment) pratiquent une politique à

foncière active en s'appuyant sur des coopératives du logement plus ou moins dynamiques. Les cantons recourent aux mesures d'aménagement pour promouvoir les logements d'utilité publique et aux droits de préemption. Mais tous les débats sont marqués par de fortes confrontations idéologiques opposant les partisans du marché libre et les tenants d'une intervention publique. On peut rappeler la guerre des tranchées menée par la droite dans le canton de Vaud pour s'opposer à ces instruments et pour en limiter la portée ([DP 2031](#)).

Les perdants de cette hausse des prix de l'immobilier et des loyers sont connus. Tout d'abord la classe moyenne, contrainte de payer des loyers qui ne cessent d'augmenter et pour laquelle l'accès à la propriété demeure un rêve. A moins d'accepter d'habiter dans des régions éloignées des agglomérations, avec les conséquences trop bien connues en matière de mobilité.

Ensuite les 600'000 Suisses «pauvres» selon les [études](#) de Caritas. On sait que de mauvaises conditions de logement sont des facteurs déterminants pour le maintien de cette population défavorisée dans son état de dépendance.

Une œuvre qui s'inscrit dans les paysages et les milieux sociaux bernois de la fin du 19e siècle

Madeleine Knecht Zimmermann, «Paroles gelées», Vevey, Ed. de L'Aire, 2018, 233 pages

Pierre Jeanneret - 30 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33878>

Depuis plusieurs années, l'ancienne enseignante au gymnase et aujourd'hui écrivaine Madeleine Knecht livre successivement les éléments d'une vaste saga familiale, dont nous avons déjà rendu compte ([DP 2098](#)). Par l'intérêt des problématiques évoquées et par ses éminentes qualités stylistiques, celle-ci a conquis un vaste public.

Il ne s'agit pas à proprement parler de romans. Chacun de ses livres se fonde sur une recherche assidue dans les archives tant publiques que privées. Ce n'est pas non plus un strict travail d'historien. Car sur ces bases authentiques et vérifiables, l'auteure construit un récit, invente des dialogues, crée une œuvre littéraire, qui cependant ne relève jamais de la fiction pure.

C'est ainsi que nous avons pu suivre, par exemple, les destins de son aïeul cordonnier à Sainte-Croix, d'une tante expatriée en Angleterre puis au Canada, de son père pasteur suisse dans le Périgord, ou encore revivre avec l'auteure sa jeunesse dans le Sud-Ouest de la France. Le grand mérite de l'œuvre de Madeleine Knecht est, comme le souhaitait Ramuz, de partir du particulier pour aller au général, de relater des situations sociales ou

économiques dépassant le strict cadre familial.

[Paroles gelées](#) raconte les existences de l'arrière-grand-mère de l'auteure, Magdalena, puis de sa grand-mère Marie. Nous voilà plongés, en plein canton de Berne, dans l'existence rude des forestiers et bûcherons de l'Emmental. Une place importante est accordée, dans le récit, au problème de l'enseignement. Celui-ci fut tôt rendu obligatoire, pour les filles comme pour les garçons, par le gouvernement d'un canton progressiste, de surcroît de forte culture protestante, ce qui exigeait de pouvoir lire la Bible. Les tableaux d'Albert Anker, souvent injustement perçus aujourd'hui comme passésistes, voire réactionnaires, l'attestent: à côté des petites filles sages qu'il représente sur ses toiles, il y a toujours un panier à tricot et une ardoise!

La réalité sur le terrain apparaît cependant moins rose en cette seconde moitié du 19e siècle: classes surchargées (jusqu'à cent élèves!), enseignement donné par des personnes sans véritable formation professionnelle, avec un double handicap supplémentaire, la nécessité d'apprendre le *Hochdeutsch* à côté du *Bärndütsch*, de

l'écriture gothique imprimée et du *Schriftdeutsch* cursif encore différent.

Ce sont ces considérations qui expliquent le titre, emprunté au *Quart livre* de Rabelais. Ces Bernois de la campagne ne disposaient pas des moyens adéquats pour exprimer leurs pensées, leurs sentiments, leurs révoltes, leurs frustrations. Leurs paroles restent «gelées»: «*Ils étaient comme enfermés dans les cellules d'une prison et leurs mots n'en traversaient pas les murs.*» L'un de ses personnages s'interroge donc sur les mots, «*leur pouvoir, ce pouvoir qu'ils ont de rapprocher, de soulager l'angoisse, d'expliquer les colères et de pardonner.*»

Seul tout petit bémol, qui ne concerne que la première partie du livre et en ralentit ici ou là le rythme. L'auteure s'est plu à mentionner toutes les espèces d'oiseaux et toutes les plantes des champs que croisent ses héroïnes... Mais Balzac, dans *Le lys dans la vallée*, avait succombé à la même marotte. On relèvera cependant de superbes évocations de paysages bernois, qui font songer parfois à l'œuvre si colorée de Cuno Amiet.

La seconde partie se révèle

extrêmement forte sur le plan émotionnel. Marie, alors jeune fille de dix-sept ans, entre au service d'une grande famille patricienne bernoise, à laquelle Madeleine Knecht a donné un nom fictif. Après les meubles de sapin taillés par le père, après la rudesse de la vie campagnarde, on entre dans un autre univers, celui du pouvoir, de la fortune et du luxe. Ce ne sont qu'ébénisterie raffinée, vaisselle de Limoges ou de Saxe, services en argent, robes de soie, bijoux, soirées mondaines, sorties en calèche, séjours à Paris ou à Vienne ...et condescendance quand ce n'est pas mépris envers les «domestiques». L'auteure ne nous livre cependant pas une analyse «de classe» caricaturale. Si Monsieur de Waldegg est imbu de son rang social et fort maladroit psychologiquement, si sa frivole épouse austro-hongroise Caecilia est une neurasthénique ou une dépressive chronique, le grand-père et surtout la grand-mère Adelheid se révèlent être des personnages admirables de bonté et de douceur.

Car une terrible tare frappe cette famille. Leur fils aîné Alexandre est victime d'une

maladie mentale ou neurologique alors inconnue à cette époque. Schizophrénie? Autisme? Mais le terme, inconnu au tournant des 19e et 20e siècles, n'a été créé par le psychiatre Eugen Bleuler qu'en 1911. Le diagnostic est donc aujourd'hui impossible à établir. Toujours est-il que cet enfant, gravement retardé mentalement, vit prostré, recroquevillé sur lui-même, incapable d'accomplir les gestes basiques de la vie quotidienne, et sujet à des crises agressives ou d'auto-mutilation très violentes. Ses parents le fuient et n'en éprouvent que honte: le scandale pourrait rejaillir sur leur famille...

Or la jeune Marie, pourtant sans aucune formation dans ce domaine, va se montrer d'une admirable patience, déployant des ressources psychologiques et affectives qui vont amener un léger progrès chez le malheureux enfant. Ce rapport de confiance qu'elle instaure, et qui va durer plusieurs années, occupe les plus belles pages du livre.

Mais le couple de Waldegg décide de se débarrasser d'Alexandre, en le faisant

enfermer, certes en section «de première classe», dans ce qu'on appelait alors la «*maison de fous*» de la Waldau. De cet asile et de ses méthodes d'alors, Madeleine Knecht fait une description apocalyptique. L'enseignement de Freud n'y pénétrera que plus tard et le transformera par étapes en un hôpital psychiatrique moderne.

Le livre s'achève sur le mariage de Marie, qui aura deux filles, mais dont l'union avec Urs tournera vite à la catastrophe. On notera que la génétique - à une époque où Zola lui confère un rôle important - a un certain poids dans cette famille et celles qui lui sont liées par le mariage. Trois des frères de Marie se sont suicidés, son premier époux est syphilitique et doit être interné. Mais on pressent que cette jeune femme courageuse rencontrera un second mari, et l'on subodore que l'auteure a déjà un futur livre à l'état de projet ou en gestation...

Voilà donc un livre qui s'inscrit magnifiquement dans le parcours historico-littéraire de Madeleine Knecht, et dont nous n'hésiterons pas à dire qu'il s'agit d'un chef-d'œuvre qui honore la littérature romande.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Ne pas mettre les cornes à la Constitution

<https://www.rts.ch/info/suisse/9887239-les-partisans-de-l-initiative-vaches-a-cornes-presentent-leurs-arguments.html>

<https://nzzas.nzz.ch/hintergrund/bergbauer-hornkuh-rebell-nationalheld-das-phaenomen-armin-capaul-ld.1429798>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis456.html>

<https://www.nzz.ch/schweiz/wie-die-hornkuh-an-die-urnen-kam-ld.1427088>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/1511.pdf>

<https://www.nzz.ch/schweiz/fuer-mich-ist-dies-einfach-eine-faule-ausrede-ld.1391635>

https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/03_Medien/Medienmitteilungen/PM_2018_fr/180921_MM_Parole_n_Laka_f.pdf

<https://www.letemps.ch/suisse/linitiative-vaches-cornes-pourrait-couter-30-millions>

<https://nzzas.nzz.ch/wissen/wer-hats-erfunden-schon-alten-aegypter-zuechteten-hornlose-kuehe-ld.1431528>

<https://lecourrier.ch/2018/10/11/des-eleveurs-perplexes/>

<https://www.agrihebdo.ch/news/les-sondages-prevoient-un--oui-/4953>

<https://www.woz.ch/1842/schweizer-kuehe/diversitaet-im-stall>

AVS 21: des contre-propositions originales

<https://www.65nopeanuts.ch/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33857>

<https://www.65nopeanuts.ch/documents/>

<https://www.caisseavsvaud.ch/particuliers/certificat-dassurancecompte-individuel/splitting-partage-des-revenus/>

https://www.bger.ch/files/live/sites/bger/files/pdf/Medienmitteilungen/fr/5A_384_2018_f.pdf

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a112>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a112a>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a8>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32300>

<http://www.info-workcare.ch/fr/page/indemnisation-du-proche-aidant>

https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/le-bfeg/nsb-news_list.msg-id-69155.html

La hausse hélas inéluctable des prix de l'immobilier

<https://fr.comparis.ch/immobilier/immobilienpreise>

<https://www.credit-suisse.com/ch/fr/articles/private-banking/immobilienpreise-schweiz-wo-es-wie-viel-kostet>

-ein-haus-zu-kaufen-201803.html

<https://www.credit-suisse.com/ch/fr/articles/private-banking/immobilienpreise-schweiz-wo-es-wie-viel-kostet-ein-haus-zu-kaufen-201803.html>

<https://www.ubs.com/magazines/focus/fr/marches/2018/6-tendances-de-l-immobilier-suisse-en-2018.html>

<https://www.mieterverband.ch/mv/politik-positionen/news/2018/Leerwohnungsziffer-2018--Weiterhin-Wohnungsnot-in-den-grossen-St%C3%A4dten.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/29365>

<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/51741.pdf>

<https://www.domainepublic.ch/articles/25498>

<https://www.caritas.ch/fr/ce-que-nous-disons/publications/manuel-pauvrete.html>

Une œuvre qui s’inscrit dans les paysages et les milieux sociaux bernois de la fin du 19e siècle

<https://www.domainepublic.ch/articles/28311>

<http://www.editions-aire.ch/details.php?id=2031>